



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 3543455

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**

EURL C V S COLLECTIVITES VIDEO SERVICES

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**

6 RUE GASTON LAURIAU  
93100 MONTREUIL

N° SIREN : 348410614

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

**Dénomination de la société mère :**

GM PARTICIPATION

**Adresse de la société mère :**

6/8 RUE GASTON LAURIAU  
93100 MONTREUIL

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

**Date de délivrance : le 03/01/2017**

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MONTREUIL  
33B RUE PARMENTIER  
93105 MONTREUIL  
TLJ 8H45-12H ET 13H30-16H15  
FERME JEUDI  
01 49 88 59 00  
SIE.MONTREUIL@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

<sup>(2)</sup> Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

<sup>(3)</sup> Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.